Communiqué du ministère des affaires étrangères et du développement international, en date du 26 févier 2016, sur l'adoption de la résolution 2268 du Conseil de sécurité des Nations unies entérinant un accord de cessation des hostilités en Syrie.

2016-02-26

La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2268 du conseil de sécurité, qui entérine un accord de cessation des hostilités en Syrie, prenant effet ce soir à minuit. La France a apporté son soutien à l'adoption de cette résolution, qui ouvre l'espoir d'une amélioration immédiate de la situation du peuple syrien.

L'application de cet accord constituera un test de la disposition du régime syrien, de la Russie, de l'Iran et des milices qu'il arme, à rechercher une solution négociée au conflit syrien. La cessation des hostilités devra mettre fin à toutes les actions militaires engagées par le régime et ses soutiens contre l'opposition modérée, à toutes les situations de siège et à toutes les attaques contre les populations civiles. Cet accord rappelle que seuls Daech, le Front al Nosra et les groupes terroristes explicitement recensés par le conseil de sécurité sont exclus de la cessation des hostilités. Toute attaque contre d'autres groupes constituera une rupture de la trêve.

La résolution 2268 exige également la pleine application des obligations qui incombent aux parties au titre du droit international humanitaire, en particulier l'accès sans entrave ni condition préalable de l'aide humanitaire aux populations affectées.

La France veillera, avec la plus stricte vigilance, au respect des engagements issus des communiqués de Vienne et de Munich et des résolutions 2254 et 2268 du conseil de sécurité.

Ce n'est que dans ces conditions que les négociations inter-syriennes sur les modalités d'une transition politique pourront reprendre sur des bases crédibles à Genève, sous l'égide de l'envoyé spécial des Nations unies, et selon les termes prévus par la résolution 2254 du conseil de sécurité. Au-delà, la France continuera d'apporter son appui à l'opposition syrienne, représentée par le haut conseil de négociation de Riyad, qui s'est engagé pour une Syrie démocratique, pluraliste et respectueuse de sa diversité, et, au plan politique, à

soutenir ses revendications légitimes en matière de transition.Source http://www.diplomatie.gouv.fr, le 4 mars 2016

Source : https://www.vie-publique.fr/discours/198095-communique-du-ministere-des-affaires-etrangeres-et-du-developpement-inte